

ANNEXE

ÉLV 3.26.1

Domaine : **Élèves**

En vigueur le : 2 juin 2014 (CF)

Référence : [ÉLV 3.26 Frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage](#)

Révisée le : 30 septembre 2019 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

MATÉRIEL À FOURNIR AUX ÉLÈVES – PALIER ÉLÉMENTAIRE

La direction d'école rendra accessible à chaque élève dans la salle de classe ou rendra accessible aux élèves de la classe par trousse (p. ex. arts, ciseaux, calculatrices à graphiques, instruments de musique), en début d'année scolaire, le matériel d'apprentissage ci-dessous, et ce, défrayé du budget de l'école.

Maternelle à la 8 ^e année
Tabliers peinture (PAJE)
Ciseaux
Colle
Taille-crayon
Craies de cire, crayons de couleur ou marqueur
Crayons à mine
Duo-tangs, cahiers d'exercices et/ou cartables avec feuilles lignées
Écouteurs
Gomme à effacer blanche
Surligneurs de différentes couleurs

3 ^e à la 8 ^e année
Calculatrice (3 ^e à 6 ^e calculatrice à 4 opérations) (4 ^e à 8 ^e calculatrice T1-73)
Feuilles quadrillées
Règle
Stylos de différentes couleurs
Trousse géométrique
Bescherelle